



En 2006, plus de 5 860 enfants ou adolescents handicapés étaient pris en charge par des établissements ou services, en région Centre

En 2006, l'enquête auprès des établissements et services pour enfants et adolescents handicapés a concerné en région Centre 166 structures, dont 83 établissements, 53 services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) ainsi que 13 centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP) et 13 centres médico-psycho pédagogiques (CMPP).

5 863 enfants ou adolescents handicapés ont été pris en charge au cours de l'année par ces établissements et services de la région (hors CAMSP et CMPP), principalement dans des établissements pour déficients intellectuels.

Alors que la population des établissements étudiés est en grande partie masculine avec une moyenne d'âge de 14 ans, le personnel est plutôt féminin et affiche un âge moyen de 44 ans. L'emploi généré par ces établissements correspond à près de 3 300 équivalents temps plein. Plus de la moitié du personnel médical affiche un âge supérieur à 55 ans.

Près de 85 % des enfants et adolescents accueillis sont scolarisés. Les jeunes handicapés accueillis sont, pour la plupart (95 %) originaires de la région Centre.

Les enfants ou adolescents handicapés ayant quitté un établissement d'accueil au cours de l'année sont âgés en moyenne de 17 ans et ont séjourné plus de 5 ans dans l'établissement.

Au 31 décembre 2006, on compte 53 SESSAD dans la région qui accueillent 1 307 enfants et adolescents handicapés âgés de un à 26 ans. Ils souffrent le plus souvent de déficience mentale : intellectuelle dans 35 % des cas et psychique pour 21 %.

Au cours de l'année 2006, les centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP) et les centres médico-psycho pédagogiques (CMPP) ont reçu, dans la région, 10 472 enfants ou adolescents handicapés.

DECEMBRE 2008

La région Centre compte 83 établissements dont 47 Instituts médico-éducatifs (IME), 16 instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP), 8 établissements pour enfants polyhandicapés, 5 instituts d'éducation motrice (IEM), 3 instituts d'éducation sensorielle auxquels il faut ajouter 3 jardins d'enfants spécialisés et un établissement d'hébergement temporaire. Cette offre en direction des enfants et adolescents handicapés est complétée par 53 SESSAD.

Ces structures disposent de 5 864 places et accueillent environ 5 860 enfants.

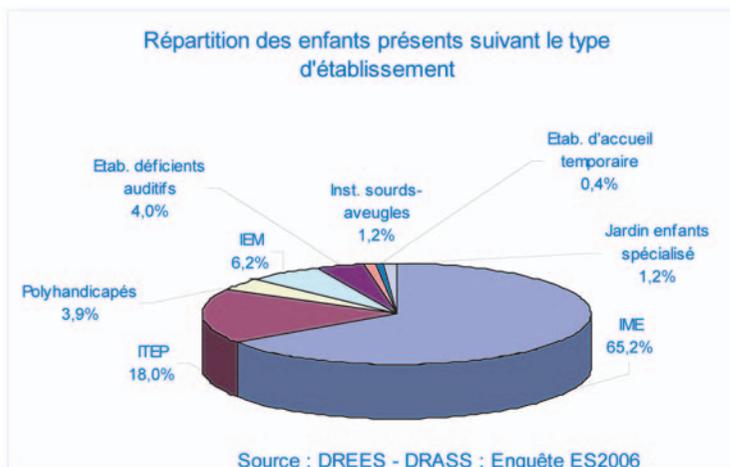
Hormis les SESSAD, les 83 établissements prennent en charge 4 556 enfants et adolescents handicapés, et présentent un taux d'occupation de 98 %. Ce sont les établissements d'éducation sensorielle pour déficients auditifs qui affichent le taux le plus important : 113,9 % alors que les ITEP présentent un taux plus faible de 94 %.

57,3 % des établissements étudiés sont des établissements pour enfants déficients intellectuels (IME). Ces établissements regroupent la plus importante capacité d'accueil avec 3 034 places installées soit 65 % de l'ensemble de la capacité d'accueil des établissements de la région.

Etablissements pour enfants et adolescents handicapés au 31.12.2006

	Nombre d'établissements	Effectifs présents	Taux d'occupation (en %)	Pesonnels en ETP	Taux d'encadrement (en %)
IME	47	2 970	97,9	1 960	66
ITEP	16	819	94,0	616	75
Etab. Polyhandicapés	8	176	103,5	200	114
IEM	5	281	98,2	285	101
Etab. déficients auditifs	2	180	113,9	152	84
Inst. sourds-aveugles	1	56	100,0	34	61
Etab. d'accueil temporaire	1	20	100,0	23	114
Jardin enfants spécialisé	3	54	101,9	25	46
Ensemble	83	4 556	98,0	3 295	72

Source : DREES - DRASS : Enquête ES2006



Globalement, le taux d'équipement en région Centre (nombre de places pour 1000 jeunes de 0 à 19 ans) est supérieur au taux d'équipement moyen relevé en France Métropolitaine. En effet, il atteint les 7,64 pour mille dans la région alors qu'il n'est que de 6,85 à l'échelle nationale (STATISS 2007).

4 556 enfants et adolescents handicapés accueillis en établissements en 2006

Au 31 décembre 2006, les établissements pour enfants et adolescents handicapés de la région accueillent 4 556 jeunes handicapés dont la majorité (65 %) est prise en charge par des établissements pour enfants déficients intellectuels (IME) et 18 % sont accueillis dans des ITEP.

Le Loiret, département le plus peuplé de la région compte le plus grand nombre d'établissements (20) à l'opposé, l'Indre ne dispose que de 8 structures. Le taux d'occupation, apparaît plus élevé en Eure-et-Loir (103,5 %) et dans le Loir-et-Cher (102,1 %), plus limité dans l'Indre et dans le Loiret.

Les 18 établissements de l'Indre-et-Loire accueillent 27,5 % des enfants et adolescents handicapés de la région suivi du Loiret avec 21 % d'entre eux. Le Cher, l'Eure-et-Loir, et le Loir-et-Cher accueillent au sein de leurs établissements près de 15 % de la population jeune handicapée alors que seulement 9 % d'entre eux sont pris en charge par des établissements de l'Indre. C'est dans ce département que la proportion d'enfants accueillis hors de leur département d'origine est la plus importante. En effet, 20 % des jeunes handicapés accueillis par les établissements de l'Indre ne sont pas originaires du département (dont 8 % sont hors région), contre 5 % au niveau régional. En outre, l'Indre, malgré un nombre de structures limité, est un département bien équipé puisqu'il présente un taux d'équipement (8,3 ‰) supérieur au taux régional (7,6 ‰). Le taux d'occupation sur ce territoire apparaît relativement faible (93,1 %).



Les enfants accueillis dans les établissements de la région habitent majoritairement dans leur famille (près de 55 % d'entre eux) ; ils sont 36 % à être en internat, 9 % vivent dans des familles d'accueil.

Principalement des garçons, un âge moyen de 14 ans Près de 4 enfants sur 5 sont scolarisés

La majorité des enfants et adolescents accueillis sont des garçons : ils représentent 65 % de la population des établissements. La proportion de garçons est plus élevée dans les ITEP où elle atteint 83 %, suivis des instituts d'éducation sensorielle (71,4 %). Par contre, dans les IEM, la répartition par sexe paraît plus homogène, les garçons représentant 53 % des enfants accueillis dans ce type d'établissement.

L'âge moyen des enfants présents au 31 décembre 2006 est de 14 ans. Il diffère suivant le type d'établissement : 9,4 ans dans les instituts d'éducation sensorielle alors qu'il atteint 14 ans dans les IEM. La tranche d'âge la plus fréquente est celle des 15-19 ans : elle représente 43 % de la population accueillie. A noter que plus de 200 jeunes âgés de plus de 20 ans sont toujours présents dans des structures pour enfants et adolescents au titre de l'amendement Creton.

Les enfants accueillis dans les établissements sont, pour une large majorité, scolarisés uniquement au sein de l'établissement (soit 68 % d'entre eux), sauf dans les établissements pour enfants polyhandicapés où aucun enfant n'est scolarisé. Parmi ces jeunes scolarisés uniquement dans l'établissement d'éducation spéciale, 64 % sont accueillis dans des classes spéciales spécifiques aux établissements et 32 % dans des classes du premier degré.

Le taux de scolarisation diminue avec l'âge, ainsi, il est plus élevé chez les 10-14 ans atteignant 90 %, suivis des 15-19 ans avec 85 %.

19 % des enfants sont sortis de l'établissement qui les accueillait en 2006

Au cours de l'année 2006, 870 enfants ou adolescents handicapés ont quitté les établissements d'accueil de la région.

La majorité des sortants (60 %) provient des IEM, et près du quart des ITEP.

Le taux de rotation de la région est de 20 % : c'est le rapport du nombre de sorties sur le nombre d'enfants présents. Il est de 11 % dans les établissements d'éducation spéciale pour déficients auditifs, ce qui montre une forte stabilité des usagers. En effet, ce type d'établissement regroupe seulement 3,4 % de l'ensemble des capacités d'accueil des établissements de la région mais les jeunes y restent en moyenne 6 ans.

Le taux de rotation est élevé dans les jardins d'enfants atteignant 41 %.

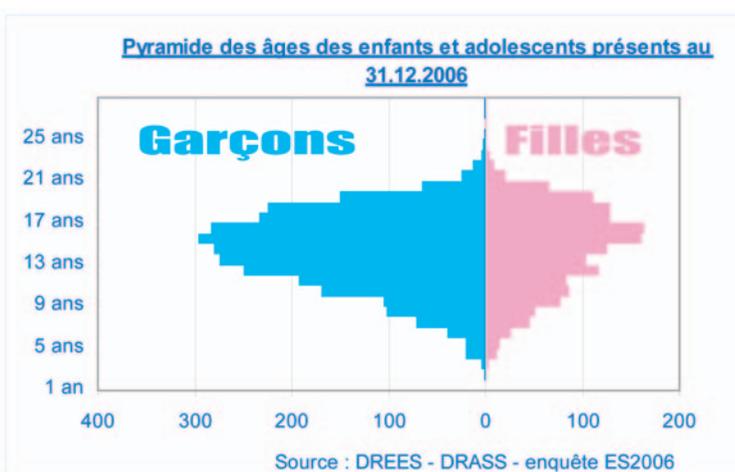
Avant leur sortie, les enfants et adolescents handicapés séjournent en moyenne 5,2 ans dans les établissements qui les accueillent.

L'âge moyen des sortants est de près de 18 ans pour les jeunes issus des IEM, et de 16,3 ans pour les sortants des ITEP.

La part des moins de 9 ans est faible : elle représente 5 % des sortants qui retournent pour la majorité d'entre eux en établissement d'éducation spéciale. Les 10-14 ans, quant à eux, représentent 23 % des sortants et bénéficient d'une éducation générale ou professionnelle dans 95 % des cas. Les 15-19 ans sont les plus nombreux (332), 35 % d'entre eux sont orientés vers l'éducation générale ou professionnelle et 30 % d'entre eux vers une activité professionnelle.

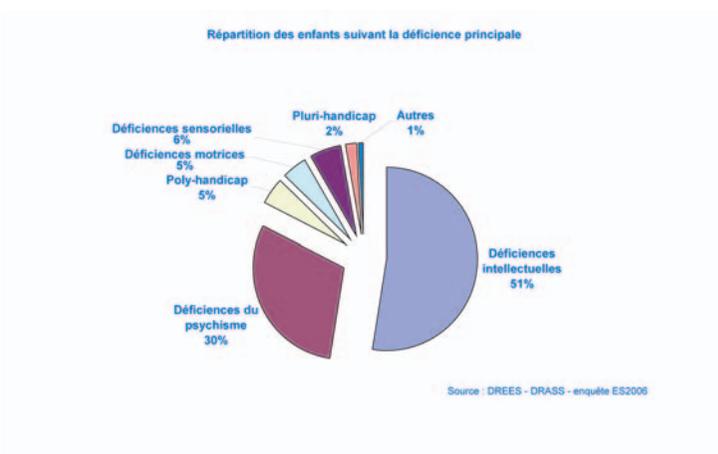
Parmi les 288 sortants de plus de 20 ans, 56 % s'orientent vers une activité professionnelle principalement (près de 6 sur 10) en ESAT (Etablissements et Services d'Aide par le Travail). 29 % sont accueillis en foyer d'accueil pour adultes (foyer de vie, maison d'accueil spécialisée ou foyer d'accueil médicalisé).

Les orientations des jeunes sortants sont différentes selon le type d'établissement qu'ils quittent. Les sortants d'IEM se dirigent soit vers une activité professionnelle, soit vers un établissement d'éducation spéciale. Les jeunes sortants des ITEP bénéficient principalement d'une formation générale ou professionnelle.



Surtout des déficients mentaux

Les jeunes handicapés de la région présentent principalement une déficience intellectuelle : elle concerne 52,4 % des enfants accueillis. Vient ensuite la déficience psychique qui touche 30 % de la population prise en charge.



Pour plus de la moitié des jeunes accueillis, la pathologie à l'origine du handicap n'est pas connue. Lorsque celle-ci est indiquée, les plus souvent citées sont les psychoses dans 11,5 % des cas et l'autisme dans 9 % des cas.

Près de 3 300 personnes en équivalent temps plein (ETP) travaillent auprès des enfants et des adolescents handicapés

4 054 personnes exercent leur activité en établissements pour enfants et adolescents handicapés ce qui représente 3 300 équivalent temps plein (ETP).

Quel que soit le type d'établissement, le personnel éducatif, pédagogique et social représente toujours la plus grande part des ETP. 50,2 % des ETP concernent principalement l'éducation spécialisée (éducateurs spécialisés, moniteurs éducateurs, aides médico-psychologiques,...). Le personnel des services généraux occupe 21,4 % des ETP régionaux, suivis des psychologues et du personnel médical avec 11,5 %.

C'est dans les établissements d'éducation sensorielle pour déficients auditifs que la part des personnels éducatifs, pédagogiques et sociaux est la plus importante (57,5 %) avec principalement du personnel enseignant. Ils sont moins bien représentés dans les établissements pour polyhandicapés et les IEM : la part du personnel éducatif, pédagogique et social en ETP est de 39 % dans les établissements pour polyhandicapés (avec majoritairement du personnel spécialisé dans l'aide médico-psychologique) et elle est de 40 % dans les IEM. C'est dans ces deux types d'établissement que les psychologues et le personnel paramédical sont les plus présents. En effet, 27,5 % des ETP sont occupés par les psychologues et le personnel paramédical dans les établissements pour polyhandicapés, et 26 % dans les IEM.

Enfants sortis au cours de l'année 2006

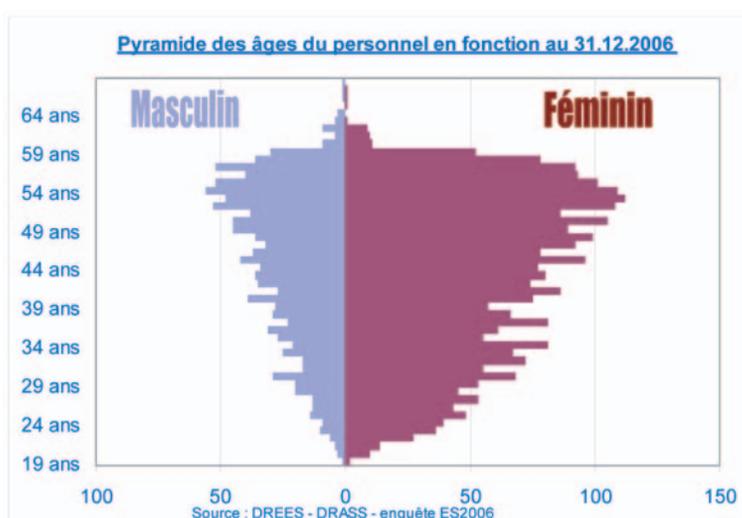
	Nombre	Age moyen	Taux de rotation (en %)	Durée moyenne de séjour (années)
IME	522	17,8	18,3	5,8
ITEP	227	16,3	27,7	3,9
Etab. Polyhandicapés	21	14,2	13,7	4,8
IEM	45	17,7	18,8	6,5
Etab. déficients auditifs	20	19,1	11,1	6,0
Inst. sourds-aveugles	13	12,5	23,2	3,7
Etab. d'accueil temporaire	22	6,4	40,7	2,1
Ensemble	870	17	19,9	5,2

Source : DREES - DRASS : Enquête ES2006

Personnel à majorité féminine

De manière générale, dans tous les établissements prenant en charge des enfants et adolescents handicapés, le personnel est majoritairement féminin (70 %) et ce, quelle que soit la fonction exercée, sauf chez le personnel médical où on note 57 % d'hommes.

15 % du personnel en fonction affichent un âge supérieur à 55 ans, notamment, le personnel médical où la part des plus de 55 ans atteint 56 %, suivi du personnel de direction (21 %).



L'ancienneté moyenne du personnel est comprise entre 9 ans pour le personnel d'encadrement sanitaire et social et 12 ans pour le personnel médical, le personnel des services généraux et les personnels éducatifs, pédagogiques et sociaux.

Le taux d'encadrement* de la région est de 72 % et diffère logiquement selon le type d'établissement et le mode de prise en charge. En effet, plus un établissement accueille des enfants "lourdement" handicapés, plus il nécessite du personnel. Ainsi, on relève un taux d'encadrement de 114 % pour les établissements accueillant des polyhandicapés, de 46 % dans les jardins d'enfants spécialisés.

Afin de pouvoir, ensuite, comparer avec toutes les structures, c'est-à-dire les établissements et les services, on peut calculer un taux d'encadrement restreint défini comme le nombre d'ETP pour 100 enfants présents en ne prenant en compte que le personnel d'encadrement sanitaire et social, le personnel éducatif, pédagogique et social, le personnel médical et paramédical et les psychologues.

Le taux d'encadrement restreint le plus élevé se trouve dans les établissements pour enfants polyhandicapés (70 ETP pour 100 enfants). Ce sont les jardins d'enfants spécialisés qui affichent le taux d'encadrement restreint le moins élevé avec 33 %.

Des SESSAD complètent l'offre en direction des jeunes handicapés de la région

Les services d'éducation spéciale et de soins à domicile assurent un soutien à l'intégration scolaire ou à l'acquisition de l'autonomie aux enfants et adolescents jusqu'à 20 ans, en liaison avec les familles. Ils sont spécialisés soit pour les déficiences intellectuelles et motrices, soit pour les troubles du caractère et du comportement ainsi que pour la prise en charge de l'autisme. En 2006, les 53 structures présentes sur la région, ont pris en charge 1 307 enfants et adolescents handicapés pour une capacité d'accueil de 1 216 places, soit un taux d'occupation de 107,7 %. En 2001, la région ne disposait que de 42 structures et avait accueilli 1 017 enfants.

Comme dans les établissements pour enfants ou adolescents handicapés, la population dans les SESSAD est majoritairement masculine avec 63 % de garçons. En revanche, elle est nettement plus jeune : l'âge moyen est de 10,7 ans.

35 % des enfants pris en charge dans les SESSAD présentent une déficience intellectuelle (principalement un retard mental léger). Les deux autres déficiences les plus fréquentes sont psychiques (21 %) ou motrices (15 %).

91,5 % des enfants suivis par un SESSAD sont scolarisés dans un établissement de l'Education Nationale. Parmi eux, près de 2 enfants sur cinq sont en 'intégration scolaire (principalement en classe d'intégration scolaire (CLIS)) et 13,5 % sont en adaptation scolaire notamment en section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA).

Au cours de l'année 2006, 273 enfants et adolescents handicapés sont sortis des SESSAD. Ils ont été suivis en moyenne durant 3,4 ans. Les sorties concernent surtout les 10-14 ans (dans 47 % des cas) et les 15-19 ans (30 %) ; ils suivent ensuite une filière générale ou professionnelle. Les plus de 20 ans représentent 4 % des sortants et s'orientent principalement vers une activité professionnelle.

Au 31 décembre 2006, 760 personnes travaillaient dans les SESSAD, soit 331 équivalent temps plein. Comme pour les établissements d'éducation spéciale, le personnel éducatif, pédagogique et social représente la plus grande part des ETP (39 %). Néanmoins, les personnels paramédicaux et les psychologues sont, eux aussi, présents dans les SESSAD puisqu'ils occupent 35 % des ETP.

Fin 2006, le personnel des SESSAD travaillait, en moyenne, depuis 9 ans, et ce aussi bien pour les femmes que pour les hommes.

Les Centres d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP) et Centres Médico-Pscho Pédagogiques (CMPP)

Au 31 décembre 2006, on compte 13 CMPP (plus 10 antennes) et 13 CAMSP (plus 7 antennes) alors qu'en 2001, la région Centre ne disposait que de 14 CMPP et 10 CAMSP. Ces structures médico-sociales ont reçu, au cours de l'année, 10 472 enfants et sont ouvertes en moyenne 205 jours par an.

Les CAMSP interviennent auprès des enfants de 0 à 6 ans et de leur famille pour le dépistage précoce des déficiences motrices, sensorielles ou mentales ; au cours de l'année 2006, ils ont reçu 3 490 enfants.

Quant aux CMPP, ils assurent pour les enfants de 3 à 18 ans le dépistage et la rééducation de troubles neuropsychologiques ou de troubles du comportement, et ont accueilli 6 982 jeunes.

Le département de l'Indre possède : 2 CMPP (plus 6 antennes) et 2 CAMSP (plus 6 antennes), et a reçu au cours de l'année, 2 124 enfants. Le Loir-et-Cher, en revanche, ne dispose que de 3 centres : un CAMSP et un CMPP (plus un en annexe) et a accueilli, en 2006, 1 105 enfants.

Au total, 1 640 patients de la région (dont 65 % en CMPP) sont en attente d'un premier rendez-vous, le délai moyen d'attente est de cinq mois dans les CMPP, de deux mois dans les CAMSP.

Globalement, la population accueillie dans ces centres est en majorité masculine. Le quart des enfants reçus est orienté vers les centres par l'Education Nationale, ou par un autre centre de soins (dans 15 % des cas), des parents (14 %) ou un praticien libéral .

La majorité des patients sont de la région, 91 % des jeunes reçus sont originaires du département d'implantation du centre où ils consultent.

Au sein des CAMSP, 320 personnes interviennent, 419 dans les CMPP. Ces interventions représentent 326 emplois en ETP. Les psychologues et le personnel paramédical représentent 57 % des ETP. Le tiers du personnel a entre 45 et 54 ans, et la part des plus de 55 ans représente 28 % du personnel.

Définitions :

(*) Le taux d'encadrement est défini comme le nombre d'ETP employés pour 100 enfants présents au 31 décembre 2006.

Amendement Creton (disposition dérogatoire loi du 31 décembre 1989) :

Lorsqu'une personne handicapée placée dans un établissement d'éducation spéciale, ne peut être admise dans un établissement pour adulte, ce placement peut être prolongé au-delà de 20 ans, dans l'attente d'une solution adaptée par décision de la MDPH.

Enquête « Etablissements sociaux et médico-sociaux (ES) 2006 »

L'enquête conduite par la Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques (DREES) auprès des établissements et services pour personnes handicapées (enfants d'une part, adultes d'autre part) est une enquête exhaustive qui permet, environ tous les quatre ans, de dresser un bilan de leur activité et de décrire les principales caractéristiques de leur personnel ainsi que celles des personnes qu'ils accueillent.

Dans ce document, sont analysés les résultats des établissements accueillant des enfants et adolescents.

Les établissements pour enfants :

- ❖ Instituts médico-éducatifs (IME) : ils accueillent des enfants et adolescents déficients intellectuels, quel que soit le degré de leur déficience.
- ❖ Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP, ex Instituts de Rééducation) : ils accueillent les enfants, adolescents qui présentent des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages.
- ❖ Etablissements pour enfants ou adolescents polyhandicapés : ils accueillent des enfants souffrant d'un poly-handicap. Ils associent une déficience mentale grave à une déficience motrice importante entraînant une restriction extrême de leur autonomie.
- ❖ Etablissements pour déficients moteurs (IEM) : ils accueillent des enfants présentant une déficience motrice importante entraînant une restriction extrême de leur autonomie.
- ❖ Etablissements pour déficients auditifs
- ❖ Instituts d'éducation sensorielle (pour sourds et/ou aveugles) : il s'agit soit d'établissements de soins et d'éducation spéciale ayant une section pour déficients auditifs et une pour déficients visuels, soit d'établissements de soins et d'éducation spéciale pour sourds-aveugles.
- ❖ Etablissements d'accueil temporaire : structures d'accueil pour une durée limitée pour jeunes handicapés présentant tout type de déficience.
- ❖ Jardins d'enfants spécialisés : prend en charge des enfants handicapés âgés de 3 à 6 ans, souffrant de tout type de déficience.

Les services pour enfants :

- ❖ SESSAD : Les services d'éducation spéciale et de soins à domicile assurent un soutien à l'intégration scolaire ou à l'acquisition de l'autonomie aux enfants et adolescents jusqu'à 20 ans, en liaison avec les familles. Ils sont spécialisés pour les déficiences intellectuelles et motrices ainsi que pour les troubles du caractère et du comportement.
- ❖ Les Centres d'Action Médico-Sociale Précoce ont pour objet le dépistage, la cure ambulatoire et la rééducation des enfants des premiers et deuxièmes âges qui présentent des déficits sensoriels, moteurs ou mentaux, en vue d'une adaptation sociale et éducative dans leur milieu naturel et avec la participation de celui-ci. Ils interviennent auprès des enfants de 0 à 6 ans et de leurs familles pour le dépistage précoce des déficiences motrices, sensorielles ou mentales et exercent des actions préventives.
- ❖ Les Centres Médico-Psycho-Pédagogique assurent pour les enfants et adolescents de 3 à 18 ans, le dépistage et la rééducation de troubles neuro-psychologiques (difficultés psychomotrices, orthophoniques, troubles de l'apprentissage) ou de troubles du comportement susceptibles d'une thérapeutique médicale, d'une rééducation médico-psychologique ou d'une rééducation psychothérapeutique ou psycho-pédagogique sous autorité médicale.

Directeur de la publication : Pierre-Marie DETOUR
Rédaction : Document réalisé par Mlle EZZAYANI dans le cadre d'un stage Master 1 de Statistiques et recherche opérationnelle au Service Etudes et statistiques de la DRASS du Centre
Mise en page : Service mutualisé de la communication
ISBN : N°978-2-11-096509-7